



Procédure d'alerte et de remontée d'information en cas de comportement individuel ou collectif abusif au sein des équipes de Nitidæ

Dans chaque pays où Nitidæ intervient, le cadre législatif national est souverain. Nitidæ s'y conforme donc en matière de protection des salariés, des volontaires et des stagiaires comme en tout autre point.

Pour rappel, en complément des documents contractuels et légaux applicables, Nitidæ a défini un **Code de conduite**.

Le Code de conduite s'applique à tous les employé-es de Nitidæ, quel que soit leur statut. Il permet de disposer d'un cadre éthique commun. Ce document ne se substitue pas au droit national de chaque pays.

Il doit être connu, signé et systématiquement accessible à tout-e employé-e afin de l'informer des principes éthiques à observer.

➤ Un système d'alerte et de remontée de l'information

Définition d'un comportement abusif

Un comportement abusif se manifeste lorsque quelqu'un ou un groupe de personnes fait un usage excessif, blessant et souvent malveillant du pouvoir et des moyens symboliques, matériels et humains qui lui sont confiés dans le cadre de son poste pour obtenir des avantages personnels ou porter préjudice à une ou des personnes, appartenant à NITIDÆ ou non.

Les règles

- Il est de la responsabilité de la Direction France /le-a Représentant.e Pays, ou, à défaut, de la personne en responsabilité des équipes, de s'informer et d'être attentif aux personnes qu'il/elle encadre, afin de pouvoir être dans une attitude de prévention et/ou de prise en charge de problèmes de comportements.
- Lors des briefings et des points de suivi individuel, il doit être indiqué à chaque employé-e qu'il est de son devoir d'être attentif aux comportements, attitudes et réactions inhabituelles de ses collègues et ce, sans considération particulière des liens hiérarchiques.

Le traitement

Tout signalement d'un comportement individuel ou collectif pouvant être perçu comme abusif, qu'il soit direct ou indirect, doit être rapidement communiqué au Représentant.e Pays, ou à défaut, à la personne responsable des équipes. Si le Représentant.e Pays n'est pas disponible, la personne en charge des équipes doit informer immédiatement la Direction et l'administration France. En cas d'éventuelle implication du Représentant.e Pays ou de la personne en responsabilité des équipes, l'information doit être directement transmise à la Direction et dont l'adresse email doit être affichée et/ou accessible à tous.

Si aucune de ces possibilités n'est envisageable, la remontée de l'information pourra se faire sur l'adresse email suivante :

respect@nitidae.org

Son traitement sera fait en toute discrétion et confidentialité par des personnes situées au siège de Nitidæ France à Lyon. Ces dernières, hors de la ligne hiérarchique directe des équipes terrain, prendront contact avec l'émetteur du message.

Dès le déclenchement de cette procédure d'alerte, la Direction France, le CSE (en fonction de l'origine de la remontée d'information), et l'administration France définissent, au regard de la situation, la méthodologie de collecte et d'analyse des éléments d'information.

Ce travail s'effectue en respectant toute la discrétion et l'impartialité nécessaire afin de ne pas mettre en difficulté la/les personne(s) potentiellement impliquées et celles qui ont fait remonter l'information. L'utilisation abusive de l'adresse ci-dessus ne sera pas tolérée.

C'est sur la base des résultats de ce travail de collecte et d'analyse des éléments à leur disposition que le-a Représentant.e Pays ou, à défaut, la personne en responsabilité des équipes, et le siège décideront des suites à donner. Les décisions prises auront pour but de protéger :

- les individus
- le projet
- l'association

En cas de manquements graves et avérés, les éventuelles sanctions prises s'appuieront sur les outils juridiques propres aux législations applicables.

L'ensemble des éléments et conclusions des cas traités seront centralisés au siège auprès de la Direction France.

Ce document doit être affiché dans les locaux de Nitidæ, traduit si besoin, remis et expliqué à chaque membre de l'équipe.